

Département de l'AIN Canton de CHATILLON S/CHALARONNE Commune de MOGNEINEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNEINEINS <u>2021-01-02</u>	ANNEE 2021 <u>Objet</u> : Exonération loyer « Le Cheval Blanc »
Le vingt huit janvier deux mille vingt et un, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire. <u>Présents</u> : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER <i>formant la majorité des membres en exercice</i> <u>Excusés</u> : Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT (donne pouvoir à Didier REY), Magali ROBERT (donne pouvoir à Camille PERRAUD). <u>Secrétaire de séance élue</u> : Camille PERRAUD Date convocation : 23 Janvier 2021 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 ***		
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer		

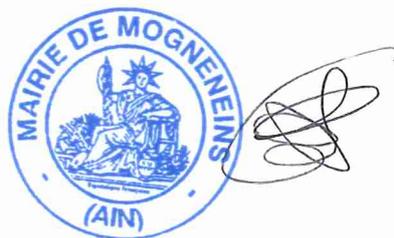
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accorder une exonération du loyer du mois de janvier 2021 pour le bar restaurant « Le Cheval Blanc » et ce afin d'aider financièrement la locataire gérante, dont l'activité a été fortement impactée par la Covid-19.

Il rappelle que le montant du loyer mensuel est de 417.35 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'exonérer la locataire-gérante du bar-restaurant « Le Cheval Blanc » du mois de janvier 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 28 janvier 2021.
Ont signé au registre les membres présents.
Le Maire, Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2021_01_02, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20210128-D_2021_01_02-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2021_01_02
Objet : Exonération loyer janvier "le Cheval Blanc"
Date de décision : 28/01/2021
Date de transmission : 04/02/2021
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers